



Beauvais, mardi 11 mai 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Aide Sociale à l'Enfance : prendre en charge des enfants et l'accompagnement des familles **Inauguration du Lieu de Vie « La Perche »**

Mercredi 12 mai à 11h00
22 avenue de la Vallée – Maulers

Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, et Jean-Luc Petit, Président de l'Association « La Perche », inaugureront le lieu de vie et d'accueil de Maulers ce mercredi 12 mai.

> « La Perche » à Maulers : un nouveau lieu de vie et d'accueil qui s'inscrit pleinement dans les orientations du Département

Ce nouveau lieu de vie proposera 7 places d'accueil (dont 2 places d'accueil séquentiel) pour des garçons de 6 à 18 ans de l'aide sociale à l'enfance.

Le Conseil général, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, s'intéresse particulièrement au développement de lieux de vie et d'accueil, qui constituent une alternative entre le placement familial et les établissements sociaux et médico-sociaux.

Le projet de La Perche comporte également une vraie valeur-ajoutée, **en proposant un dispositif innovant tel que l'accueil séquentiel, pour lequel l'équipe éducative se positionne comme un relais dans la co-éducation avec les parents** (il s'agit de penser l'accueil avec souplesse, en intégrant les difficultés familiales, la notion d'évolution de la famille et sa participation active au projet de prise en charge de l'enfant).

On compte aujourd'hui 4 lieux de vie et d'accueil dans l'Oise, proposant 30 places : la Ferme de Sorel à Précly-sur-Oise, le Tremplin à Beauvais, la Maison Bleue à Coudun et depuis le 24 août 2009, la Perche à Maulers.

La création de ce nouveau lieu rejoint bien le souci du Conseil général aujourd'hui de porter une logique globale d'adaptation de places sur son territoire, et non de création de places supplémentaires. Il se verra allouer un budget de 280.712 € à l'année.

> L'Aide Sociale à l'Enfance : une compétence majeure du Département

La loi du 5 mars 2007 a fait du président du Conseil général le pilote et le chef de file de la protection de l'enfance dans le département. L'aide sociale à l'enfance est aujourd'hui une compétence majeure du Département et représente aujourd'hui l'un des tout premiers postes budgétaires (85,8 millions d'euros pour 2010).

Quelques chiffres concernant l'activité de l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent venir rappeler ici l'immense tâche dévolue au Conseil général :

- **1 288 mesures judiciaires d'AEMO** (Assistance Educative en Milieu Ouvert) ont été prises en 2009

- **1 640 enfants étaient confiés à l'ASE au 31 janvier 2010** (dont 745 accueillis en maisons d'enfant, 530 confiés aux 308 assistants familiaux employés par le Département, 114 accueillis au centre départemental de l'enfance et des familles (CDEF), 97 accueillis à la Pouponnière départementale, 258 enfants confiés à un tiers digne de confiance, dont le suivi est assuré par nos services...).

> L'Aide Sociale à l'Enfance requiert des compétences pointues et techniques

C'est pourquoi le Conseil général a fait le choix de mettre en place, en 2009, des équipes spécialisées sur les territoires, au plus près des besoins pour accompagner les familles et les acteurs spécialisés de la protection de l'enfance. **Ce sont aujourd'hui 120 agents spécialisés dans l'aide sociale à l'enfance qui sont répartis sur les 5 territoires.**

Le Département a également mis en place, au 1^{er} janvier 2009, **la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)**, qui a pour mission de recueillir et centraliser au niveau départemental l'ensemble des informations concernant les situations de mineurs en danger ou qui risquent de l'être. L'objectif est d'avoir une vision globale des situations, d'en assurer une meilleure traçabilité et d'optimiser la prise en compte précoce de la protection des enfants (1.800 informations préoccupantes ont été centralisées par la CRIP en 2009).

En février 2009, le Président du Conseil général a également créé **l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance**, instance de concertation et d'évaluation, qui permet de suivre et d'ajuster la mise en œuvre de cette politique publique. Une première étude de l'Observatoire sera prochainement rendue publique, qui s'est attachée à évaluer les parcours des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance dans l'Oise en 2009.